



Bulletin d'adhésion 2022 – 2023

Club ASPTT Escalade Digne-les-Bains

Création Renouvellement

ÉTAT CIVIL DE LA PERSONNE INSCRITE

M. Mme DATE DE NAISSANCE : / /

NOM : TÉL. MOBILE :

PRÉNOM : TÉL. DOMICILE :

ADRESSE : TÉL. TRAVAIL :

CODE POSTAL : E-MAIL :

VILLE :

FORMULE D'ADHÉSION

LES FORMULES LOISIR & PERFECTIONNEMENT (hors COMPÉTITION)

Le coût de l'adhésion comprend une part licence Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), une part licence ASPTT et un part Club, une responsabilité civile obligatoire (6€) et l'assurance de « BASE » (8€). Le détail est disponible à la demande auprès du Club.

Section	Base	Avec partenariat DIGNE@BLOC (salle de Bloc en accès illimité)	Créneaux	Licence
<input type="checkbox"/> Jeune 3/4 ans	Loisir Bloc <input type="checkbox"/> 200€	-	<input type="checkbox"/> Mer. 10h-11h (B1) ou <input type="checkbox"/> Sam. 10h-11h (B3)	FASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 5/6 ans	Loisir Bloc <input type="checkbox"/> 200€	-	<input type="checkbox"/> Mer. 11h-12h (B2) ou <input type="checkbox"/> Sam. 11h-12h (B4)	FASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 7/9 ans Loisir (1 créneau)	Bloc <input type="checkbox"/> 205€	-	<input type="checkbox"/> Lun. 17h-18h30 (LP1) ou <input type="checkbox"/> Jeu. 17h-18h30 (LP5)	FASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 7/9 ans Perfectionnement (2 créneaux)	Bloc + Difficulté <input type="checkbox"/> 335€	-	<input type="checkbox"/> Lun. 17h-18h30 (LP1) ou <input type="checkbox"/> Jeu. 17h-18h30 (LP5) et Sam. 9h-11h (D2)	FASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 10/13 ans Loisir (1 créneau)	Bloc <input type="checkbox"/> 220€	-	Mer. 16h-18h (LP3)	FFME + Droit adhésion ASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 10/13 ans Perfectionnement 01 (1 créneau)	Bloc ou Difficulté <input type="checkbox"/> 220€	+ <input type="checkbox"/> 45€ * (soit 395€ au total)	<input type="checkbox"/> Mer. 14h-16h (LP2) ou <input type="checkbox"/> Sam. 9h-11h (D2)	FFME + Droit adhésion ASPTT

<input type="checkbox"/> Jeune 10/13 ans Perfectionnement 02 (2 créneaux)	Bloc et Difficulté <input type="checkbox"/> 350€	+ <input type="checkbox"/> 45€ * (soit 395€ au total)	Mer. 14h-16h (LP2) et Sam. 9h-11h (D2)	FFME + Droit adhésion ASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 14/15 ans Loisir (1 créneau)	Bloc ou Difficulté <input type="checkbox"/> 220€	-	<input type="checkbox"/> Mer. 18h-20h (LP4) ou <input type="checkbox"/> Sam. 11h-13h (D3)	FFME + Droit adhésion ASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 14/15 ans Perfectionnement (2 créneaux)	Bloc et Difficulté <input type="checkbox"/> 350€	+ <input type="checkbox"/> 45€ * (soit 395€ au total)	Mer. 18h-20h (LP4) et Sam. 11h-13h (D3)	FFME + Droit adhésion ASPTT
<input type="checkbox"/> Jeune 16/18 ans Loisir (1 créneau)	Bloc ou Difficulté <input type="checkbox"/> 220€	-	<input type="checkbox"/> Mer. 18h-20h (LP4) ou <input type="checkbox"/> Mer. 17h-19h (D1)	FFME + Droit adhésion ASPTT
<input type="checkbox"/> Étudiant	Loisir Difficulté <input type="checkbox"/> 100€	OU <input type="checkbox"/> 260€ (90€ → Club 170€ → D@B)	cf. Planning	FFME + Droit adhésion ASPTT
<input type="checkbox"/> Adulte	Loisir Difficulté <input type="checkbox"/> 135€	OU <input type="checkbox"/> 305€ (100€ → Club 205€ → D@B)	cf. Planning	FFME + Droit adhésion ASPTT

* En réalité 90€ mais 45€ sont pris en charge par le club - D@B : Salle DIGNE@BLOC

LA FORMULE COMPÉTITION – POUR LES 11/18 ANS

Section	Base	Avec partenariat DIGNE@BLOC (salle de Bloc en accès illimité)	Créneaux	Licence
Jeune 11/18 ans Compétition (2 créneaux)	Bloc et Difficulté <input type="checkbox"/> 370€	+ <input type="checkbox"/> 45€ (soit 415€ au total)	Lun. 18h30-20h30 et Mer. 19h-21h	FFME + Droit adhésion ASPTT

Le T-SHIRT DU CLUB 2022 – 2023 (disponible pour tout le monde)

Attention, la fédération exige que les compétiteurs portent le tee-shirt de leur club en compétition.

Préciser les tailles et nombre : de S ; de M ; de L ; de XL ; de XXL
Soit un total de : Nombre : x 17€ = €

LES OPTIONS ASSURANCE FFME – L'assurance « BASE » à 8€ est incluse dans les formules

- Supplément Assurance « BASE + » : + 3€ Supplément Assurance « BASE ++ » : + 10€
 Indemnités journalières optionnelles 1 : +18€ Indemnités journalières optionnelles 2 : +30€
 Indemnités journalières optionnelles 1 : +35€

Les garanties d'assurance sont disponibles sur le site Internet de la FFME :

<https://www.ffme.fr/ffme/licence/assurances/>

LES AUTRES OPTIONS (à partir de 10 ans)

- Supplément Ski : + 5€ Supplément Slackline : + 5€
 Supplément Trail : + 10€ Supplément VTT : + 30€

Total des suppléments : €

POUR LES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT (hors Hospitalière)

- Fonctionnaire d'État bénéficiant du SRIAS (conjoint, enfant.s) : - 40€
Joindre une fiche de paie

SYNTHÈSE DE L'ADHÉSION ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Synthèse de l'adhésion – Veuillez reporter		Modalités de paiement	
Le coût total « Formule » :	€	Montant	€
Le coût total « Tee-shirt » :	€	<input type="checkbox"/> Chèque :	€
Le coût total « Options Assurance » :	€	<input type="checkbox"/> Coupon Sport :	€
Le coût total « Autres Options » :	€	<input type="checkbox"/> ANCV :	€
La déduction « Fonctionnaire d'État » :	€	<input type="checkbox"/> Autre, préciser :	€
TOTAL :	€	TOTAL :	€

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs) :

Je, soussigné(e) Mme ou M. *représentant légal de*
certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSAPTT et à la FFME et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'accident est :

Numéros de téléphone :

CERTIFICAT MÉDICAL

Pour les mineurs

Le certificat médical, pour les mineurs, est remplacé par un questionnaire de santé jeune à remplir.

- Répondre NON à toutes les questions : un responsable légal atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative et le jeune n'a pas besoin de produire un certificat médical pour prendre sa licence.
- Répondre OUI à au moins l'une des questions : le jeune est tenu à un examen médical et doit produire un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive pour prendre sa licence, veiller à ce que le médecin ajoute la mention « y compris en compétition » pour pouvoir participer aux compétitions.

Pour les majeurs

Si votre certificat médical date **de moins de trois ans**, je renouvelle ma licence et j'ai répondu NON à toutes les questions du Questionnaire Santé, je n'ai pas à fournir de certificat médical sauf cas de l'Alpinisme qui doit être renouvelé tous les ans.

Dans tous les autres cas, je dois fournir un certificat médical pour la pratique de l'escalade en loisir ou en compétition. Dans ce cas notez ci-dessous

Les questionnaires santé sont disponibles auprès du club. Préciser :

MÉDECIN : **Date du certificat :** **Loisir** **Compétition**

INFORMATIQUE, LIBERTÉS ET CESSIION DU DROIT A L'IMAGE

La loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site Internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT ni de la FFME.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT et FFME.

ASSURANCE

Je soussigné(e) *reconnais avoir pris connaissance :*
- de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT et la FFME (notice disponible sur les sites Internet des fédérations) : www.asptt.com et www.ffme.fr
- des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association)

Il est rappelé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT et de la FFME ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

DÉCLARATION

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation des Fédérations.

A *le / /* **Signature obligatoire** (du demandeur ou du représentant légal)

DOCUMENTS À FOURNIR

- Une fiche de paie pour les fonctionnaires bénéficiant du SRIAS (réduction de 40€)
- Le questionnaire de santé rempli ou le nouveau certificat médical
- La charte de l'adhérent sympa signée
- Le paiement

COMMENT AIDER LE CLUB : DONS ET MÉCÉNAT

Pour information :

- Le mécénat d'entreprise consiste en un soutien financier ou matériel. La réduction d'impôt est égale à 60 % du montant du don effectué en numéraire, en compétence ou en nature ;
- Pour les particuliers, les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher du Club qui saura vous accompagner dans les démarches.